

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOSSO
COMMUNE RURALE DE TESSA

PROCES-VERBAL DE LA 2ere SESSION ordinaire AU TITRE DE L'ANNEE 2022

L'an deux mil vingt deux et le samedi 20 et 21 Août se sont déroulés les travaux de la 2ere session ordinaire de l'année 2022 dans la salle habituelle de délibération de la mairie de Tessa pour une durée de deux(2) jours, sous la présidence de Monsieur Boureima Abdou Issaka Président du conseil municipal de ladite commune.

La cérémonie d'ouverture officielle de la session a eu lieu en présence de onze (11) conseillers municipaux, le Secrétaire Général Monsieur Mounkaila Djibo représentant du Préfet empêché, le Chef secteur Zika Sombeizé représentant du Sultan de Dosso, les services techniques de la commune (Agriculture, Environnement, Education), des Agents de la Mairie et quelques participants.

Ci-joint la liste de présence.

L'ordre du jour portait sur les points suivants:

- 1. Lecture, amendement et adoption du procès-verbal de la session précédente du conseil ;**
- 2. Situation de la campagne agro-pastorale 2022;**
- 3. Examen et adoption du projet du 1^{er} reniement budgétaire 2022 ;**
- 4. Situation des systèmes d'eau dans la commune**
- 5. Divers**

Les travaux de la première journée ont d'abord débuté par une Fatiha dite par le Chef Secteur. Puis, le Président du Conseil Municipal a pris la parole pour adresser ses vives salutations et ses sincères remerciements à l'égard de l'ensemble des participants pour avoir honoré de leur présence ce rendez-vous trimestriel. Il a expliqué la raison de la tenue de cette rencontre et fin implore le tout Puissant Allah pour que la réunion se déroule dans sa bonté clémence.

Le Secrétaire Général de la préfecture de Dosso Monsieur Mounkaila Djibo, a ensuite pris la parole pour également transmettre les salutations du Préfet empêché aux participants et leur remercier de vive voix. Avant de se retirer, le Secrétaire Général de la préfecture a souligné le retard de la tenue de cette 2^e session. Il a encore expliqué des questions qui pourraient être inscrites à l'ordre du jour de cette session tel que : bilan à mi parcours du budget 2022, PIA 2022, bilan d'exécution des délibérations et le fonctionnement des commissions spécialisées. Il a rappelé à l'organe exécutif l'article quatre vingt du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Maire doit rendre compte au conseil et à la population au moins deux fois par an. Dans son intervention, il n'a pas fait fil à la question sécuritaire.

Les travaux se sont poursuivis avec la lecture, l'amendement et l'adoption de l'ordre du jour.

Après l'adoption de l'ordre du jour, les participants ont écouté avec intérêt la lecture du PV de la session précédente (PV de la 1ere session au titre de l'année 2022).

Quelques corrections et amendements y sont apportés et le PV est adopté sous réserve d'y porter les corrections par neuf (11) voix pour, zéro (0) contre et zéro (0) abstention.

Au deuxième point de l'ordre du jour, le Maire a introduit la question et la parole fut donnée aux techniciens.

Abdou Garba Chef de Service d'Agriculture (CDA) a abordé la situation de la campagne agropastorale dans le sens de la météorologie. Pour les prévisions de cette dernière la campagne hivernale 2022 commence par un mauvais début et se termine avec une bonne fin.

Il a continué en comparant la campagne 2021 et de celle de 2022. En 2021 les premiers semis ont été effectués le 20 mai tandis qu'en 2022, ils ont eu lieu le 11 juin d'où un écart de 22 jours.

Il a encore précisé qu'en 2022 dans un intervalle de 27 jours la commune a enregistré 431,9 mm comparativement à l'année précédente(2021) à la même période en 29 jours la commune n'avait enregistré que 424,4 mm.

La campagne agro pastorale est à la faveur des agropasteurs du Sud vers le Nord.

L'évolution de la campagne pour le mil hâtif est caractérisée comme suit : grenaison 5%, épiaison floraison 60%, montaison 30% et tallage 5%.

Pour le niébé et arachide : ramification 70%, floraison 5% et croissance 25%.

Il a aussi évoqué des problèmes liés à cette campagne hivernale dus à des fortes précipitations (70 à 100 mm). Il s'agit d'effondrement de quelques maisons à Mamandey, Leyley gorou et Gabikoydey et quelques ennemis des cultures dans certaines localités de la commune.

Quant à l'Environnement, il a souligné l'amélioration des recettes forestières, la mise en place des 20 brigadiers. Cette dernière a permis à la commune d'enregistrer zéro cas de feu de brousse au courant de l'année 2022.

S'agissant du troisième point, les conseillers ont suivi un exposé présenté par la Receveuse Municipale sur le projet du 1^{er} remaniement budgétaire 2022 en recettes et en dépenses. Plusieurs questions ont été posées et des réponses satisfaisantes ont été données.

Après examen, le premier remaniement budgétaire de l'année 2022 a été adopté suite à une délibération de onze (11) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro(0) voix abstention.

Ainsi prennent fin les activités de la première journée.

Le dimanche 21 Août les conseillers ont repris les activités sur le quatrième point. Le maire a présenté la situation des systèmes d'eau dans la commune, leur relation avec la société ELHYFROS. Il ressort que cette société qui gère les systèmes de Tessa et Mamandey ne fait pas l'affaire, elle ne verse pas la part de la Mairie.

A l'unanimité, les conseillers ont jugé utile de mettre fin au contrat en cours entre la Mairie et la société.

Le conseil a demandé au Maire de mettre en place un dispositif de gestion avant le recrutement d'un nouveau délégataire.

Divers

En abordant les divers, le Maire a apporté plusieurs informations à l'assistance.

Les informations sont relatives :

- **A la vente à prix modéré des céréales :**

Phases	2e	3e	4 ^e	5e	6 ^e	Total
Mois	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	05
Quantité	40t	60t	50t	50t	60	260t

La commune a aussi bénéficié de la vente à prix modéré du sucre(05t) e, du son (80t) et la distribution gratuite ciblée 1^{er} phase(70t).

- **LA SITUATION DES TROIS AGENTS DE LA COMMUNE**

Le maire a également porté à la connaissance des conseillers la situation des trois agents de la commune. Il s'agit de l'agent d'agriculture mis en retraite mais qui continue le service étant bénévole, l'agent de l'élevage affecté et qui n'a pas été remplacé et en fin celui du développement communal(PLAN) dont son contrat est au terme depuis le 30 juin 2022.

- **Deux projets de réalisation**

Trois (3) classes et un château d'eau à Tim-Tim réalisés par Gado Tim-Tim résident en Allemagne.

Une classe plus deux (2) blocs de latrines par Projet Niger au profil de l'école primaire de Tessa quartier.

La commune a aussi bénéficié des appuis financiers de la part de ses partenaires : une subvention du Fonds Commun pour la FC/CGDES de Tessa huit millions huit cent trente un mille neuf cent deux francs(8 831 902 f) destinée à toutes les écoles primaires et une de la part du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales PACT2 quatre millions (4 000 000f) qui sera destinée pour la ré planification du PDC .Il a été sanctionné par une délibération par onze(11) voix pour, Zéro voix contre et zéro abstention.

Le Maire a profité de cette session pour informer les conseillers et l'assistance les résultats des candidats aux BEPC session 2022. L'examen n'a pas été en faveur de nos candidats. Sur cent (100) candidats treize seulement sont admis, soit un taux de réussite de 13%.

- **Semences et engrais**

L'Etat du Niger et ses partenaires ont mis à la disposition de la population une quantité importante des semences et d'engrais :

Etat : 18 tonnes dont 15t de mil et 03t de niébé ;

ADL : Mil 2,9t, Niébé 3465kg, Arachide non décortiqué 2t, engrais NPK 32 ,750T.

Avant de conclure son intervention, le Maire a évoqué la construction d'un CSI à Falwal-Tessa ;l'affaire de Sabara Bangou, les activités de l'Association Vive Tessa et Tessa Ma Zada,la gratifications de quinze élèves des écoles du village de Tessa par PLAN Niger,l'arrêté de mise en place du Cadre de Concertation Communal et celui de la protection de l'Enfant, le

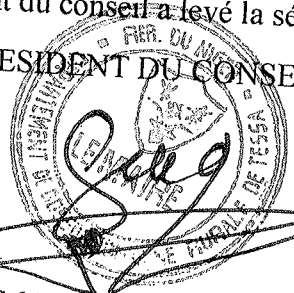
recrutement militaire, l'état de lieu du recouvrement de la taxe municipale et les délibérations. L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil a levé la séance

LE RAPPORTEUR

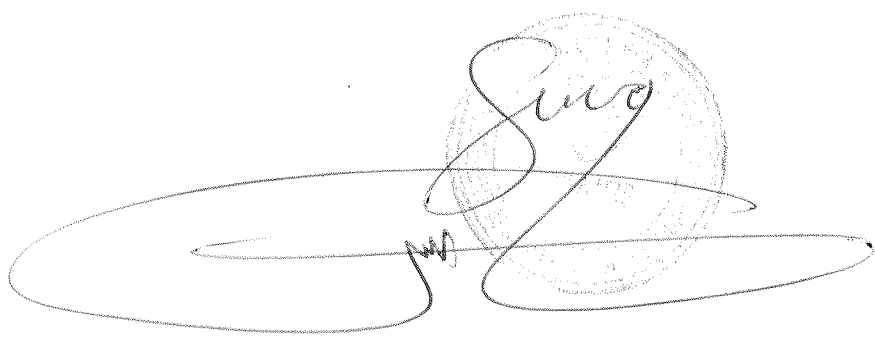


BASSIROU HAMADOU

LE PRESIDENT DU CONSEIL



BOUREIMA ABDOU ISSAKA



A large, stylized handwritten signature is written across a circular official seal. The signature is written in a cursive, flowing style. The seal is partially obscured by the signature.